PROGRAMME DE FORMATION
SSIAP3 MODULE COMPLEMENTAIRE
SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES – Niveau 3 – pour DUT

Réf. : SEC-SBPE134
Mise à jour : 12/11/2024 ***PF.V12 : 12/11/2024***

• PUBLIC

Titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile "
Ces dispositions concernent les personnes titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile " conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

• PREREQUIS

Respect des dispositions de l'article 6 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont par exemple :

- Soit AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- Aptitude médicale

• OBJECTIF PROFESSIONNEL

Obtenir la certification SSIAP3 par équivalence.

• OBJECTIFS OPERATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Manager et gérer le service de sécurité
- Conseiller le chef d'établissement ou son représentant en matière de sécurité incendie
- Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux
- Participer aux commissions de sécurité et d'accessibilité
- Mettre en œuvre le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

• CONTENU DE FORMATION

Conformément à l'annexe VI 3.1 de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

SEQUENCE 1 : MISE EN ŒUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION (4 H 00)

Méthode d'extinction d'un début d'incendie

Protection individuelle

Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen :

- d'un extincteur adapté au risque
- d'un RIA

SEQUENCE 2 : ORGANISER LE SERVICE (8 H 00)

Organisation du service

Recrutement

Déterminer :

- le profil professionnel
- les qualités humaines nécessaires
- le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises.

Missions :

- conformément à l'article MS 46 et au présent arrêté
- conformément à l'article GH 62

Équipements :

- les moyens de communication
- les rondiers (les horodateurs)
- les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylos, EPI)
- le matériel informatique
- la tenue vestimentaire
- le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes
- etc.

Organiser les rondes :

- la ronde d'ouverture et de fermeture
- les rondes à horaires fixes, aléatoires
- les rondes horodatées et à itinéraire programmé.

Documents du service :

- le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité
- les documents de fonctionnement :
- les tableaux et plannings
- la main courante
- le recueil des procédures, des consignes
- le classeur des rapports de rondes et d'intervention
- les inventaires des matériels équipements
- le plan d'archivage
- les plans de l'établissement
- classeur contenant les qualifications et aptitude médicale des personnels.

Définir la composition du service de sécurité, en fonction :

- des obligations réglementaires
- des horaires d'ouverture au public
- du type de service adopté
- définir le temps légal de travail pour un agent
- congés payés
- repos hebdomadaire
- coefficients d'entreprise (congés exceptionnels, maladie)
- définir le nombre d'agents
- définir la disponibilité
- gestion des absences imprévues

SEQUENCE 3 : NOTIONS DE DROIT CIVIL ET PENAL (4 H 00)
La délégation de pouvoir et la délégation de signature
La responsabilité civile et la responsabilité pénale
Le délit de mise en danger d'autrui

SEQUENCE 4 : SUIVI BUDGETAIRE DU SERVICE (3 H 00)
Budget prévisionnel
Budget d'exécution
Plan du budget
Suivi des dépenses
Élaboration d'un budget de fonctionnement chiffré

SEQUENCE 5 : SUIVI BUDGETAIRE DU SERVICE (3 H 00)
Budget prévisionnel
Budget d'exécution
Plan du budget
Suivi des dépenses
Élaboration d'un budget de fonctionnement chiffré

SEQUENCE 6 : FONCTION ACHAT (3 H 00)
Forme et documents :
- Marché par appel d'offre ouvert, restreint, négocié
- Rédaction des cahiers de clauses techniques et administratives générales et particulières
- Règlement particulier d'appel d'offre, acte d'engagement
- Les tableaux d'analyse et de comparaison des offres

Elaboration d'un cahier de clauses techniques particulières

SEQUENCE 7 : FONCTION MAINTENANCE (2 H 00)
Contextes des obligations réglementaires
Aspects juridiques :
- Les contrats avec obligation de moyens
- Les contrats avec obligation de résultat

Différents types de contrats :
- Le contrat de types "prédictifs"
- Le contrat de types "préventifs"
- Le contrat de types "correctifs" ou "curatifs"

Normalisation

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel et sur installations/équipements conformes aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié
- Modalités pédagogiques, moyens, outils utilisés pour favoriser l'engagement des bénéficiaires : évaluation des acquis à l'entrée en formation, définition des points clés et des objectifs, alternance d'apports théoriques et de mises en situation, exercice d'extinction sur feu réel, visites applicatives (réelle ou virtuelle).

MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire individuel de satisfaction et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs en fin de formation
- Moyens mobilisés pour mesurer les acquis du bénéficiaire en cours et/ou en fin de la formation : mises en situation, contrôle de connaissances par QCM informatisé
- Formation certifiante :
    - Certification par équivalence délivrée sur la base de l'assiduité (attester de 24 heures de formation)
    - Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : NON

FORMATEUR

Formateur spécialiste du domaine

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation
Certificat de qualification SSIAP3 par équivalence, délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.
Code : RS5643
Certificateur : MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Date de décision : 10-12-2021 - Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

DUREE

24 heures hors temps de déplacement

DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis (notamment en matière de secourisme et de modèle de certificat médical pour l'aptitude physique)
Délais d'accès à la formation : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Formation Clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2025 ?
Mont de Marsan	Nous consulter
Saint Paul les Dax	Nous consulter
Ustaritz	Nous consulter
TARIF	900 HT (1080 € TTC) / personne

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org
Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

VOS CONTACTS ASFO Adour
www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse de Guadelupéa
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org

MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.
Un référent Handicap est à votre disposition.
Le registre d'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap est téléchargeable sur notre site Internet grâce au lien suivant : https://www.asfo-adour.org/nos-documents

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur https://www.asfo-adour.org/certifications-et-qualite
. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr
/ Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur https://www.asfo-adour.org/information-formation

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur https://www.asfo-adour.org/nos-documents

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur https://www.asfo-adour.org/nous-contacter
- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.